



## ATTESTATION DE PARUTION

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Le journal peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de périodicité du journal...)

Numéro d'annonce : L230013301 Paris, le 02/11/2023

Nous soussignés, APTE (Association de la Presse pour la Transparence Economique), représentée par son président André DREMAUX, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique le texte d'annonce légale ci-dessous :

Aux termes d'un ASSP en date du 27/10/2023, il a été constitué une SASU à capital variable ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination:** CONCIERGERIE SLEEPY

**Objet social**: La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : L'hébergement touristique est l'activité principale, La sous location,La conciergerie,Location de véhicule,Le conseil, coaching et la formation.L'objet social inclut également, plus généralement toutes opérations économiques,

juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social (y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'objet social), ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

**Siège social :** 4 Rue Pablo Picasso Le Crès, Résidence Palazzo Dei Fiori, 34920 LE CRES

Capital minimum : 500 €
Capital maximum : 50 000 €
Capital initial : 1 000 €

Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**MONTPELLIER** 

**Président :** Monsieur MAZEDIER Alan, demeurant 4 Rue Pablo Picasso Le Crès, Résidence Palazzo Dei Fiori, 34920 LE

CKES

**Directeur général :** Monsieur MAZEDIER Alan, demeurant 4 Rue Pablo Picasso Le Crès, Résidence Palazzo Dei Fiori, 34920 LE CRES

#### Commissaires aux comptes :

- Titulaire : Monsieur MAZEDIER Alan, demeurant 4 Rue Pablo Picasso Le Crès, Résidence Palazzo Dei Fiori, 34920 LE CRES

#### Admission aux assemblées et droits de votes :

La réunion d'une assemblée générale est facultative. L'assemblée générale est convoquée par le Demandeur, huit (8)

jours avant la date de la réunion, par tous moyens mentionnant le jour, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutefois, lorsque tous les associés sont présents ou représentés, l'assemblée se réunit valablement sur convocation verbale et sans délai, sous réserve du droit à l'information préalable du commissaire aux comptes et du comité d'entreprise/économique et social. Le Demandeur adresse aux associés les documents nécessaires à leur information.

L'assemblée générale peut se tenir en tout lieu indiqué dans la

Page 1/3 Editée le 02/11/2023 à 20:42:31





## ATTESTATION DE PARUTION

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Le journal peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de périodicité du journal...)

Numéro d'annonce : L230013301 Paris, le 02/11/2023

Nous soussignés, APTE (Association de la Presse pour la Transparence Economique), représentée par son président André DREMAUX, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique le texte d'annonce légale ci-dessous :

convocation (au siège social ou tout lieu en France ou à l'étranger).

L'assemblée est présidée par le Président, à défaut elle élit son Président. A chaque assemblée est tenue une feuille de présence et il est dressé un procès-verbal de la réunion tel qu'indiqué ci-dessous.

Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire de son choix, qui peut ou non être un associé. Les mandats peuvent être donnés par tous moyens de communication écrite (en ce compris la télécopie et le courriel).

La réunion peut être organisée par téléconférence téléphonique ou audiovisuelle.

Dans tous les cas, le Demandeur établit dans un délai de sept (7) jours à compter de l'assemblée générale, un projet du procès-verbal de séance après avoir indiqué :

le mode de consultation;

le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale ;

l'identité des associés présents ou représentés ou absents, en précisant, le cas échéant, les mandats donnés à cet effet et s'ils étaient physiquement présents ou intervenaient par téléconférence. Dans cette hypothèse, les mandats sont annexés au procès-verbal ;

la liste des documents et rapports transmis aux associés ;

Dans un délai de sept (7) jours à compter de son expédition, les associés ayant pris part à l'assemblée en retournent une copie après l'avoir signée, par tous moyens de communication écrite (en ce compris la télécopie et le courriel). En l'absence d'observations dans ce délai, le défaut de signature vaudra acceptation par l'associé concerné du texte du procès-verbal.

Le Demandeur établit alors le procès-verbal définitif. Ledit procès-verbal dûment signé par le Demandeur, ainsi que la preuve de l'envoi du procès-verbal aux associés et les copies renvoyées dûment signées par les associés ainsi qu'il est indiqué ci-dessus sont immédiatement communiqués à la Société pour être conservés.

Alan Mazedier

Cet aperçu est donné à titre indicatif. Il ne reflète pas forcement la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.





# ATTESTATION DE PARUTION

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Le journal peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de périodicité du journal...)

Numéro d'annonce : L230013301 Paris, le 02/11/2023

Nous soussignés, APTE (Association de la Presse pour la Transparence Economique), représentée par son président André DREMAUX, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique le texte d'annonce légale ci-dessous :

## Cette annonce paraitra:

Date	Journal	Département
06/11/2023	Le Midi Libre /Edition de l'Hérault	34 - Hérault



Obtenez une attestation électronique authentique délivrée par l'APTE en scannant le QR Code ci-contre url : https://digitalisation.actulegales.fr/#/aePgQyJUI

Association de la Presse pour la Transparence Economique (APTE) 69, rue Chevaleret - 75013 Paris

Page 3/3 Editée le 02/11/2023 à 20:42:31

Actulegales.fr